



BIENVENUE



LIFE SECUR'
Formation

CONTRAINTE
OU
LEVIER DE PERFORMANCE ?

La santé et la sécurité : une source de contraintes pour les entreprises ?



Source : Suva

Comment transformer cette contrainte en levier de performance ?



Méthodologie d'évaluation des risques professionnels

Amélioration continue

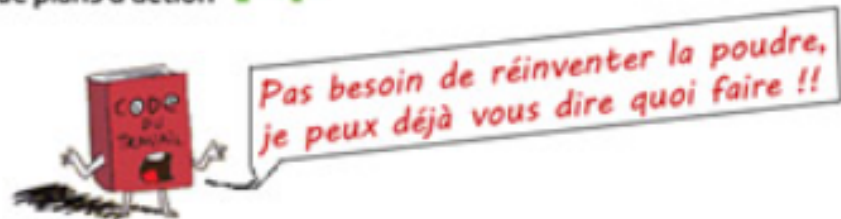


Suivi
et mise à jour .6

Mise en œuvre
du plan d'action .5



Proposition
de plans d'action .4



DOCUMENT
UNIQUE :
quelles étapes ?

1. Recenser
les activités exercées

2. Identifier
les risques associés

3. Évaluer
les risques pour déterminer
des priorités d'action





- Aucun modèle type
- Un même document
- Qui élabore le document ?
Employeur (C.H.S.C.T. – Médecin du travail – organisme extérieur)
- Contenu du D.U.E.R.P.
A minima 2 étapes : identifier les dangers ET analyser les risques
- Classement des risques :
gravité / fréquence d'exposition / maîtrise / nombre de personnels exposés...
= priorisation des actions de prévention
- Suivi et mise à jour mini. 1x/an
- Consultation des autres documents existants dans l'entreprise

Qui est concerné ? Pourquoi ?

ART. R. 4121-1 CODE DU TRAVAIL

Ce que prévoit la loi :

« l'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques (...). »



Aux termes de l'article L. 4121-1, l'obligation générale de sécurité qui incombe à l'employeur doit le conduire à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs.

Qu'est-ce qu'un plan d'actions de prévention ?



Pour prévenir les risques professionnels dans l'entreprise, il faut que l'ensemble des acteurs concernés s'organisent pour **travailler ensemble**.

Une démarche de prévention doit donc être organisée et suivie, avec une hiérarchisation et une **planification dans le temps** des actions à conduire, et avec une **évaluation régulière** de l'efficacité de ces actions.

Une **promotion des actions de prévention** est également à prévoir.

Solutions gagnantes sur le plan humain et financier

ENJEU HUMAIN : les **salariés** doivent être au **cœur des priorités** dans la démarche de prévention. Autrement dit, **sa santé** et **sa sécurité** sur les lieux de travail doivent **être assurées**. Une identification au préalable des situations à risques s'impose dans cette politique. D'autre part, leur intégrité physique et morale doit être respectée en toutes circonstances.

ENJEU ÉCONOMIQUE : dont l'importance permet d'évaluer les **frais** liés aux **accidents de travail** et aux **maladies professionnelles**. Ces coûts peuvent devenir trop importants, alors que les **mesures de prévention** auraient pu les **éviter**, tout simplement.

Les coûts directs d'un accident de travail :

- Les indemnités journalières versées à l'accidenté
- Les frais médicaux
- Les frais de pharmacie
- Eventuellement, les indemnités en capital ou des rentes allouées suite à un accident

avers un c

on des ris

mployeur

que de se

Les coûts indirects d'un accident de travail :

- Les coûts administratifs
- Les pertes de production
- Les coûts matériels
- Les coûts commerciaux
- Les coûts répressifs



LifeSecur' Formation, enregistrée comme IPRP auprès de la DREETS Grand-Est, possède les compétences et l'expérience pour vous accompagner dans cette démarche afin :

- **d'améliorer les conditions de travail** de vos salariés : évaluation des risques, DUERP, plan d'actions, etc.
- d'obtenir un retour sur investissement dans la prévention : **en moyenne un bénéfice de 3€ pour 1€ investi**
- de bénéficier, sous conditions d'éligibilité, de **financements** pour vos actions de prévention dans le domaine de la formation.

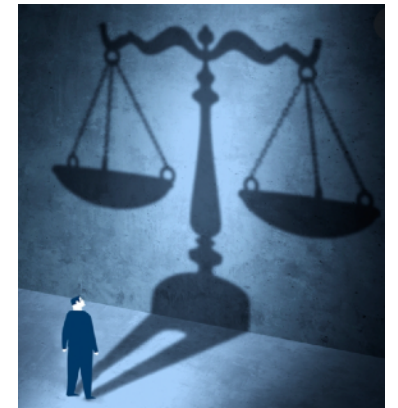
L'IPRP intervient pour des missions spécifiques dans un cadre défini par une convention avec l'employeur, ou le président du service de santé au travail interentreprises, lorsque ces derniers ne disposent pas des compétences requises en matières de prévention des risques professionnels.

Faire de la santé et la sécurité un réel levier de performance



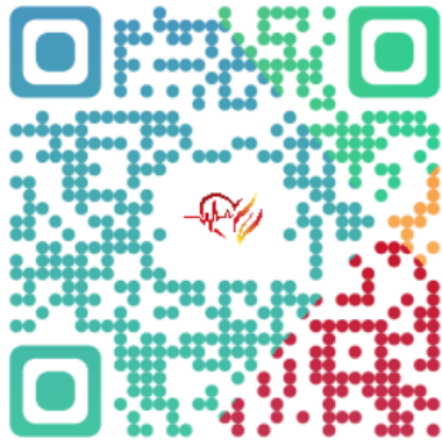
- Augmenter la compétence des salariés
- Meilleure implication des salariés dans l'entreprise
- Améliorer la qualité et le rendement
- Diminuer les Maladies Professionnelles et les Accidents du Travail
- Réduire l'absentéisme
- Réduire les coûts
- Favoriser le climat social
- Participer à l'engagement et l'image de l'entreprise

A vous de choisir !



Des questions ?





07 69 25 38 87 · 06 12 58 58 11



LIFE SECUR'
Formation